

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-01-011

**DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE – CREATION  
D'UN FOND DEDIE DE  
DOTATION D'AIDE A LA  
CREATION ET A LA  
REPRISE D'ENTREPRISE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 25 FEVRIER 2020**

**NOMBRE DE DELEGUES**

**en exercice : 48**

**présents : 35**

**votants : 42**

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
17 Février 2020**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
MARC PLASMANS**

L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) ;
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) ;
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 35 présents, 13 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### **Exposé des motifs**

Monsieur le Président revient sur le partenariat existant entre la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et Initiative Oise Sud, contracté en 2017.

Monsieur le Président rappelle que cette association a pour objet de déceler et favoriser les initiatives créatrices d'emplois par la création ou la reprise d'entreprises.

Elle contribue à ces mêmes missions, par l'octroi d'un soutien technique et/ou d'une aide financière, sous forme de prêt d'honneur, sans garantie, ni intérêt. Elle propose également des solutions de suivi après installation, notamment par un parrainage ou un accompagnement personnalisé assuré gracieusement.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise souhaite poursuivre son partenariat avec l'association Initiative Oise Sud en vue de favoriser le développement économique local et aider à l'installation, au développement, à la pérennisation d'entreprises locales.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de renforcer le soutien financier accordé par l'association pour inciter l'installation et le développement des entreprises sur son territoire en finançant une sur dotation à hauteur de 50% de son montant initial. Les chances de réussite et la pérennité du projet seront, ainsi maximiser ce complément favorisera la création, la reprise ou le développement d'entreprises en :

- Renforçant l'effet levier du prêt d'honneur pour l'octroi du prêt bancaire ;
- Apportant une garantie supplémentaire pour les partenaires de l'entreprise ;
- Confortant, pour le porteur de projets, le fonds de roulement, stock de départ ou tout autre élément non financé par les établissements bancaires ;
- Consolidant la trésorerie de l'entrepreneur, élément primordial à la pérennité de l'entreprise.

La mise en place de ce prêt, permettra à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de recevoir les porteurs de projet en amont de leur financement.

La création du fond de bonification complémentaire étant encore très peu mis en place du sud de l'Oise, il n'existe pas de méthode de calcul arrêtée. Néanmoins, il apparaît pertinent de :

- Alimenter le fond de bonification sur 3 ans (durée d'octroi des prêts) afin de créer un fond de roulement autonome,